

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 février 2012

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (n° 4332)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 434

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 20, substituer au mot :

« visé »,

le mot :

« mentionné ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la première phrase des alinéas 23 et 24.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.